



---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 559<sup>e</sup> RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR  
tenue le MERCREDI 02 MAI 2018 à 10 h au SALON ROUGE DE L'UQTR  
(559-02-05-18)**

---

**Présences :**

M. René Lesage, vice-président aux relations de travail  
M. Sylvain Beaudry, trésorier  
Mme Daphné Drouin, secrétaire  
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales

**Absences :**

M. Ismaïl Biskri, président  
Mme France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité  
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires

Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assistent également à la rencontre.

---

René Lesage préside la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

**CX-559-02-05-18-00** **Projet d'ordre du jour**

---

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Lock-out des professeurs
- 3) Levée de l'assemblée

**CX-559-02-05-18-01** **Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

**CX-559-02-05-18-02** **Lock-out des professeurs**

---

Le VPTR indique qu'il a appris le 1<sup>er</sup> mai dernier que le conseil d'administration de l'UQTR avait décrété un lock-out des professeurs à minuit une minute le 2 mai.

La ministre responsable du Travail a simultanément désigné le médiateur Gilles Lachance au dossier. Ce dernier a convoqué les parties à Québec pour le 3 mai.

Selon la loi, les professeurs ne peuvent plus accomplir aucune tâche reliée à leur fonction de professeur et cela pour la durée du lock-out.

Après discussion, les membres conviennent :

- D'expédier le plus rapidement possible aux professeurs un INFO-NÉGO précisant ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire durant un lock-out ;
- D'indiquer qu'à compter du 2 mai et jusqu'à la fin du lock-out le Syndicat versera à chaque professeur une indemnité de 500 \$ par semaine qui sera remise aux deux semaines ;
- De revoir le montant et les modalités de versement de cette indemnité au fur et à mesure du cheminement de la négociation ;

**CX-559-02-05-18-03** **Date de la prochaine réunion**

---

Les officiers conviennent de tenir les prochaines rencontres du comité exécutif selon le déroulement des événements.

**CX-559-02-05-18-04** **Levée de l'assemblée**

---

La réunion est levée à 11 h 30.

\_\_\_\_\_  
René Lesage  
Vice-président aux relations de travail

\_\_\_\_\_  
Alain Gamelin  
Secrétaire de la rencontre